

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE DAME DE MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC**

À une session régulière du conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban tenue le 9^e jour d'août 2016 à 19h30 à la salle des Loisirs, secteur Montauban et où étaient présents Madame Diane Morasse Léveillée, Messieurs Gérald Delisle, Yves Pagé, Jean-Louis Martel et Michel Sasseville. Sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Guy Lavoie. Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Benoit Caouette, secrétaire-trésorier-adjoint, directeur-général-adjoint est aussi présent.

RÉSOLUTION # 2016-08-126 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de Bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2016.
4. Adoption & paiement des comptes.
5. Correspondance.
6. Avis de présentation est donné que lors d'une séance ultérieure il sera présenté un règlement modifiant le règlement # 325 concernant le code d'éthiques des élus municipaux.
7. Avis de présentation est donné que lors d'une séance ultérieure il sera présenté un règlement modifiant le règlement # 316 concernant le code d'éthiques des employés municipaux.
8. Demande d'emprunt temporaire n'excédant pas \$785,000 vs règlement # 333
9. Autres sujets : A) Demande à la RRGMR de Portneuf vs
Collecte des conteneurs à toutes les
Semaines pour la période estivale.
10. Période de questions.
11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillée que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2016-08-127 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5
JUILLET 2016**

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que le procès-verbal du 5 juillet 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-08-128 ADOPTION & PAIEMENT DES COMPTES

26369	Telus	Bureau, etc	383.52 \$
26370	Hydro Québec	Aqueduc Mtb, etc	630.52 \$
26371	Groupe CLR	Location Padget	217.42 \$
26372	Groupe Pages Jaunes	Annuaire	120.15 \$
26373	Pitney Bowes	Machine affranchir	328.28 \$
26374	Revenu Canada impôt	Contr. Employ.	1 276.42 \$
26375	Alimentation N.Dame	Essence	305.96 \$
26376	Ministère Rev. Québ	Contr. Employ.	7 144.58 \$
26377	Revenu Canada impôt	Contr. Employ.	2 936.92 \$

26378	Alimentation N.Dame	Essence	429.21 \$
26379	Club Quad Mékinac	Commandite	150.00 \$
26380	Fabrique N.D. Anges	don	50.00 \$
26381	CLD Mékinac	Omnium	90.00 \$
26382	Alimentation N.Dame	Essence	237.54 \$
26383	Canadien National	Passage à niveau	831.00 \$
26384	Hydro Québec	Lumières rues, etc	560.93 \$
26385	Alimentation N.Dame	Essence	217.50 \$
26386	Bell Express Vu	T.V.	93.87 \$
26387	Hydro Québec	Caserne	197.45 \$
26388	Croix Bleue	Ass. Collective	1 003.64 \$
26389	Alimentation N.Dame	Essence	241.27 \$
26390	Christian Paré	Essence	81.50 \$
26391	Acier Rayco	Ponceau	9 039.59 \$
26392	Alarmes Mauriciennes	Centre Municipal	220.75 \$
26393	Ursule Arcand	Concierge Centre	55.00 \$
26394	Groupe Environnex	Analyse D'eau	301.13 \$
26395	Jean-René Bourré	Camion	22 778.90 \$
26396	Réal Bourré	Camion	21.092.53
26397	CAPSA	Aide financière	500.00 \$
26398	Gérald Delisle	Dépl. Biblio	54.28 \$
26399	Excavation Montauban	Loc. Machinerie	74 603.07 \$
26400	Garage G. Champagne	Répar. Scie	52.89 \$
26401	Graymont	Concassé	98 210.07 \$
26402	JDS Multiservice	Entretien COOP	718.84 \$
26403	Lavoie Électrik	Entr. Bâtisse	785.99 \$
26404	Marcel Guimond	Camion	23 347.68 \$
26405	MicroGest Informatique	Fourn. Bureau	45.98 \$
26406	MRC de Mékinac	fosses	1 376.00 \$
26407	Groupe Ultima inc.	Assurances	484.00 \$
26408	Prot. Incendie CFS	access. Incendie	264.67 \$
26409	RRGMR de Portneuf	3e vers. Quote part	28 662.67 \$
26410	ROTEK	Achat Conteneurs	10 951.37 \$
26411	Matrec	Transp. & loc. cont	367.92 \$
26412	S.C.A. St-Ubalde	Voirie	897.48 \$
26413	Soc. Mutuelle prév.	Assurances	799.58 \$
26414	SPME inc.	P.R.	171.43 \$
26415	Transp. Alain Carrier	Loc. Machinerie	37 915.30 \$
26416	Xérox Canada Ltée	Copies fax & copieur	1 664.07 \$
26417	Annie Gauthier	2e vers. Aménag.	1 130.00 \$
	Rémunération	sem 9 juil-6 août	24 911.36 \$
			357 837.70 \$

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que les comptes soient approuvés et payés au montant de \$ 357,837.70

ADOPTÉ UNANIMEMENT
CORRESPONDANCE

- Cs de L'énergie : disponibilité de l'école La Passerelle pour 2016-2017 pour le CACI et Gymnase.
(Voir résolution # 2016-08-130)

- Environex : analyse Physico pour Notre Dame & Montauban. Conforme
- Environex : analyse d'eau pour Notre Dame & Montauban
Eau bonne
- OMH Notre Dame de Montauban : nomination du représentant Municipal sur le conseil d'administration.
(voir résolution # 2016-08-131)
- ADMQ : colloque de zone le 1^{er} septembre 2016
(voir résolution # 2016-08-132)
- MAMOT : approbation du règlement # 335 concernant le taux pour financement du service 911
- Michelle Frenete : remerciement pour l'amélioration de la vision en bas de la côte.
- Excavation Montauban inc : Demande que la municipalité se dote d'une politique d'achat local

RÉSOLUTION# 2016-08-129 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillé, appuyé par le conseiller Yves Pagé que la correspondance soit déposée tel que lue.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-08-130 CS DE L'ÉNERGIE VS DISPONIBILITÉ VS ÉCOLE LA PASSERELLE POUR 2016-2017

Considérant qu'il n'y a pas de cours à l'École de la Passerelle pour l'année 2016-2017;

Considérant que la Cs de l'Énergie est d'accord à ce que la disponibilité de locaux soit maintenu pour les besoins de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil demande à la Cs de l'Énergie l'autorisation d'utiliser le laboratoire informatique pour le CACI et l'utilisation du gymnase pour les activités sportives civiles.

Que les responsables du CACI sont Mesdames Marjolaine Morasse et Guylaine Gauthier et le responsable pour les activités sportives civiles est le responsable des loisirs de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-08-131 O.M.H. NOTRE DAME DE MONTAUBAN VS MANDAT REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Yves Pagé que ce conseil renouvelle le mandat de Madame Denyse Hudon comme représentant

municipal sur le conseil d'administration de l'O.M.H. Notre Dame de Montauban nommés par la municipalité pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-08-132 ADMQ VS COLLOQUE DE ZONE 16

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil autorise Mme Manon Frenette ou M. Benoit Caouette à participer au colloque de zone 16 de l'ADMQ qui aura lieu le 1^{er} septembre 2016 à St-Mathieu de Parc au coût de \$ 105.00.

Que ce conseil paie les frais de déplacement se rapportant à ce colloque.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gérald Delisle que lors d'une séance ultérieure, il sera présenté un règlement modifiant le règlement # 325 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et le projet de règlement a été présenté par le conseiller qui a donné l'avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Louis Martel que lors d'une séance ultérieure, il sera présenté un règlement modifiant le règlement # 316 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux et le projet de règlement a été présenté par le conseiller qui a donné l'avis de motion.

**RÉSOLUTION # 2016-08-133 EMPRUNT TEMPORAIRE VS RÈGLEMENT
333**

Considérant que le MAMOT a approuvé le règlement # 333 décrétant une dépense n'excédant pas \$785,000. ainsi qu'un emprunt de même montant remboursable en 10 ans;

Considérant que la municipalité a obtenu une entente de principe avec le MTQ pour des dépenses d'immobilisations de voirie dans le cadre du programme accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil demande, à la Caisse de L'Ouest de Portneuf, un emprunt temporaire pour un montant n'excédant pas \$785,000 pour payer les dépenses pour les travaux d'immobilisations de voirie dans le cadre du programme AIRRL.

Que le maire et le directeur-général sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre Dame de Montauban, tous les documents concernant cet emprunt temporaire.

ADOPTÉ UNANIEMEMENT

**RÉSOLUTION #2016-08-134 DEMANDE À LA RRGMR DE PORTNEUF VS
COLLECTE DES CONTENEURS**

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat donné par la régie des Matière résiduelle de Portneuf pour la cueillette des ordures ménagères se réalise à toutes les 2 semaines;

CONSIDÉRANT que pour les secteurs de villégiatures nous avons des problèmes depuis le début du printemps;

CONSIDÉRANT que nous avons ajouté des conteneurs aux endroits que nous avons des problèmes;

CONSIDÉRANT que la collecte au 2 semaines dans les secteurs de villégiatures cause des odeurs nauséabondes;

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Yves Pagé que ce conseil demande à la Régie des Matières résiduelles de Portneuf de faire modifier leur contrat afin que la collecte dans les secteurs de villégiatures se fasse à toutes les semaines à partir de la Fête des Patriotes jusqu'à la fête de l'Action Grâce inclusivement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-08-135 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Yves Pagé que l'assemblée soit levée à 20h18

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Jean-Guy Lavoie, maire

Benoit Caouette, directeur-général-adjoint